

Réf. : DAJP/2022-304

**Décision de nomination d'un directeur par intérim chargé de l'administration provisoire de
l'UFR des Sciences Pharmaceutiques****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-3 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu les statuts de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques ;

Vu la démission de Madame Véronique Maupoil en date du 9 juin 2022 ;

Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

DÉCIDE**Article 1^{er} : Nomination d'un directeur par intérim**

Mme Karine Mahéo, professeure des universités, est nommée directrice par intérim de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques afin d'en assurer l'administration provisoire.

Article 2 : Délégation de signature

Il est donné délégation de signature à Mme Karine Mahéo dans les conditions fixées par l'article 2 de la décision n°DAJ/2020-713 en date du 01 décembre 2020 portant délégation de signature du Président de l'université – volant Composantes.

Article 3 : Mission

Mme Karine Mahéo est chargée d'organiser la désignation du nouveau Directeur de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques par le Conseil d'UFR, dans le respect des dispositions du Code de l'éducation, des statuts de l'université et des statuts de l'UFR concernée.

Article 4 : Entrée en vigueur et durée

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs. Elle prend fin à compter de l'élection, par le conseil d'UFR, d'un directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques.

Article 5 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Tours, le 09 juin 2022.

Arnaud GIACOMETTI

A. Giacometti

Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine et sur internet : <https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes>.